

Gouvernement Tunisien

Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet:

Appui à la mise en place d'une stratégie de communication pour la Cour des Comptes Et Les Instances Exécutives, Législatives et Consultatives de l'Etat

Brève description

Sur la base du mandat des Nations Unies en matière de la promotion de la gouvernance Démocratique, le Programme des Nations Unies pour le Développement se propose, d'apporter son appui à l'amélioration de la communication et la coordination entre les organes de contrôle et les organes législatifs et consultatifs de l'Etat en vue d'une meilleure identification des politiques de développement en Tunisie. Le présent projet s'articule autour d'un axe principal.

- Ø Renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer l'efficacité des institutions de l'Etat dans l'élaboration des stratégies de développement.

Ce projet vise particulièrement à atteindre les résultats suivants :

- Ø Le renforcement des capacités de la Cour des Comptes à articuler une stratégie cohérente de communication à l'égard des organes exécutifs, législatifs et consultatifs.
- Ø Le renforcement des Capacités des instances appropriées à utiliser les produits de la Cour d'une manière optimale.
- Ø La mise en œuvre d'un mécanisme effectif de communication entre les Organes exécutifs, législatifs et consultatifs de l'Etat et la Cour des Comptes

PAGE DE SIGNATURE

Pays: TUNISIE

Effet de l'UNDAF n°4 : D'ici 2011, les pouvoirs publics seront en mesure de continuer à répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international

Domaine d'appui stratégique: Réforme de l'Administration Publique et politique de lutte contre la corruption (S.L 2.7 du MYFF)

Impact escompté : Accroissement de l'efficacité et l'efficacités des structures et des politiques publiques (Effet n°1 du Programme de Pays)

Produit escompté : Capacités de planification stratégique, de suivi et évaluation et d'assurance qualité de l'administration renforcées.

Indicateurs:

- Ø Nombre de cadres de la Cour des Comptes et de parties prenantes au niveau central et régional impliqués/formés en matière de communication ;
- Ø Un plan d'action préliminaire pour le développement de la stratégie de communication ;
- Ø Un rapport analytique des résultats d'une enquête de perception auprès de parties prenantes ;
- Ø Une proposition de plan d'action pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication (aux niveaux central et régional) ;
- Ø Une proposition de manuel de procédures en matière de communication ;
- Ø Des Termes de Référence d'une Unité de communication.

Agent de Mise en Œuvre: La Cour des Comptes de Tunisie

Partenariats : La Cour des Comptes, les instances gouvernementales et législatives (Chambre des Députés, Chambre des Conseillers), le Ministère des Finances, le Conseil Economique et Social, le Haut Comité de Contrôle Administratif et Financier, les Institutions Universitaires, les organismes professionnelles (ordre des experts comptables), etc.

- **Période du programme :** 01/03/2007 - 31/12/2007
- **Titre du Projet :** Appui à la mise en place d'une stratégie de communication pour la Cour des Comptes et Les Instances Exécutives, Législatives et Consultatives de l'Etat
- **Code du Projet:** 00055560
- **Durée du Projet:** 9 mois
- **Modalité d'exécution:** Exécution Nationale (NEX)
- **Institution Désignée:** La Cour des Comptes

Budget US\$ 75.000

Ressources allouées:

- PNUD (DGTTF) US\$ 75.000

Approuvé par Le PNUD:

Approuvé par La Cour des Comptes

SECTION I CONTEXTE DU PROJET

Partie I : Analyse de la situation

En tant qu'Institution supérieure de contrôle des finances publiques, la Cour des Comptes a eu, depuis sa création, pour mandat de vérifier à posteriori l'utilisation des fonds publics. Ce mandat était jusqu'au début des années 80 justifié par le rôle que s'assignait l'Etat à être le premier opérateur économique dans le pays. Aujourd'hui, les fonds publics ne sont plus uniquement utilisés par l'Etat dans des activités économiques mais aussi dans d'autres activités qui visent le développement humain durable. Ces activités relèvent principalement de l'amélioration des performances du secteur public et de l'instauration d'une gestion de qualité pour assurer l'accessibilité des services publics au citoyen et pour inciter les bailleurs de fonds à investir en Tunisie.

Suite à cette évolution du rôle de l'Etat, la Cour des Comptes a été appelée à revoir son mandat. Aujourd'hui, elle n'est plus seulement le vérificateur à posteriori de l'utilisation des fonds publics mais elle est, également, appelée à jouer un rôle de Conseiller des pouvoirs publics.

Dans cette perspective, la Cour des Comptes s'est engagé dans un processus d'adoption de nouvelles méthodes de travail afin d'interagir adéquatement avec les autres institutions de l'Etat qui assument le même rôle, notamment les organes représentatifs, le Parlement (Chambre des Députés et Chambre des Conseillers), les organes consultatifs notamment le Conseil économique et social, etc).

Ce projet a pour originalité d'amener les organes clés de l'Etat à travailler ensemble afin de développer une stratégie commune de communication. Le but de cette stratégie est d'améliorer la transparence dans les relations des organes représentatifs et consultatifs de l'Etat avec les organes de contrôle supérieurs des finances publiques à travers (1) l'acquisition des parlementaires et représentants régionaux des aptitudes adéquates afin d'utiliser d'une manière optimale les comptes rendus de la cour des comptes. (2) La mise en place par la Cour des Comptes d'un procédé de communication durable.

La communication et partage d'analyses et évaluations entre les organes de contrôle de l'Etat et les organes représentatifs est une garantie de l'effectivité du système de responsabilisation de l'Etat. La mise en place d'une stratégie de communication et de coordination durable entre les organes de contrôle et les organes représentatifs de l'Etat est une assurance de transparence. Ce projet vise à :

Ø Soutenir le développement et la mise en oeuvre d'une stratégie de communication entre les organes représentatifs de l'Etat, ces organes législatifs et consultatifs et les organes supérieurs de contrôle des finances publiques. Cette stratégie a pour but de renforcer les relations entre les institutions de l'Etat afin d'améliorer le système de redevabilité de l'Etat.

Ø Ce projet a pour caractère original de générer un lien stratégique entre les organes de responsabilisation de l'Etat dont le but est de développer une plateforme commune de communication.

Partie II: Stratégie

La stratégie sur laquelle repose le projet concerne le renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer l'efficacité des institutions de l'Etat dans l'élaboration des stratégies de développement. L'élaboration de cette stratégie aura pour mérite de générer un lien stratégique entre les organes représentatifs et les organes de contrôle de l'Etat permettant ainsi d'améliorer le système de responsabilisation de l'Etat. En informant sur les résultats de ses travaux, la Cour des Comptes sera en mesure d'assurer une meilleure transparence de l'emploi des deniers publics et manifester son souci d'apporter des éléments au dialogue entre les parties prenantes.

Ce projet vise particulièrement à atteindre les résultats suivants :

- Ø Les capacités de la Cour des Comptes à articuler une stratégie cohérente de communication à l'égard des organes législatifs et consultatifs sont renforcées.
- Ø Les Capacités des instances appropriées à utiliser les conclusions de la Cour d'une manière optimale sont renforcées.
- Ø Un mécanisme effectif de communication est mis en œuvre entre la Cour des Comptes et certaines « **parties prenantes** ».

Partie III : Arrangements de gestion

Ce projet sera exécuté sur une période de 9 mois selon le mode d'exécution nationale (NEX) par la Cour des Comptes de Tunisie conformément aux règles et procédures du PNUD. Un Directeur National de Projet sera nommé par la Cour des Comptes pour l'exécution opérationnelle des activités.

Partie IV : Suivi et Evaluation du Projet

Des rapports trimestriels d'avancement des activités du projet seront préparés par le Directeur National, ainsi qu'un Rapport annuel consolidé sur l'état d'avancement de l'ensemble du programme, conformément aux procédures du PNUD. Il peut s'avérer nécessaire que le Directeur National de Projet ait à préparer d'autres rapports, à la demande du PNUD, pendant la durée d'exécution du programme.

Le Directeur National de Projet finalisera, dès la signature du présent document, le programme détaillant les activités prévues pour l'année, conformément aux dispositions du présent document. Un projet de Rapport final sera établi par le directeur national, pour examen par le Gouvernement et le PNUD vers la fin de la période d'exécution du programme.

Le suivi au niveau local sera effectué périodiquement par un Comité de Projet (Project Board) regroupant deux représentants de la Cour des Comptes et deux représentants du PNUD en charge du Programme. Ce Comité de Projet sera notamment chargé de prendre des décisions consensuelles relatives à la gestion du projet chaque fois le Directeur National de Projet requiert des conseils et exprime un besoin d'orientation y compris des recommandations en ce qui concerne l'approbation des révisions de projet par l'agent de mise en œuvre. Les revues de projet sont également effectuées par ce Comité à des moments précis au cours de la vie du projet ou à chaque fois que de besoin.

Partie IV: Contexte Légal

Le présent descriptif de projet constitue l'instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base d'assistance type conclu entre le Gouvernement de la Tunisie et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé par les parties le 25 avril 1987. Aux fins dudit Accord, l'organisme d'exécution du pays hôte sera l'organisme gouvernemental coopérant visé dans l'Accord.

Cadre des Résultats et des Ressources

Domaine d'appui stratégique : Réforme de l'Administration Publique et politique de lutte contre la corruption (S.L 2.7 du MYFF)

Produit escompté : Accroissement de l'efficience et l'efficacité des structures et des politiques publiques (Effet n°1 du CPD)

Indicateurs :

- Ø Nombre de cadres de la Cour des Comptes et de parties prenantes au niveau central et régional impliqués/formés en matière de communication ;
- Ø Un plan d'action préliminaire pour le développement de la stratégie de communication ;
- Ø Un rapport analytique des résultats d'une enquête de perception auprès de parties prenantes ;
- Ø Une proposition de plan d'action pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication (aux niveaux central et régional) ;
- Ø Une proposition de manuel de procédures en matière de communication ;
- Ø Des Termes de Référence d'une Unité de communication.

Agences de mise en Œuvre : La Cour des Comptes de Tunisie

Partenariats: La Cour des Comptes, les instances gouvernementales et législatives (Chambre des Députés, Chambre des Conseillers), le Ministère de Finances, le Conseil Economique et Social, le Haut Comité de Contrôle Administratif et Financier, les Institutions Universitaires, les organismes professionnelles (ordre des experts comptables), etc.

Titre et numéro du Projet : « Appui à la mise en place d'une stratégie de communication pour la Cour des Comptes et les Instances exécutifs, législatives et consultatives de l'Etat » - 00055560

Produits attendus	Activités	Apports
-------------------	-----------	---------

<p>1. Les capacités de la Cour des Comptes à articuler une stratégie cohérente de communication à l'égard des ses parties prenantes sont renforcées</p>	<p>1.1 Organiser une table ronde avec la Cour des comptes et certaines parties prenantes, pour discuter des termes d'une stratégie de communication durable et mettre en place un plan d'action.</p> <p>1.2 Organiser des sessions de renforcement de capacités pour la Cour des Comptes afin de développer des procédés efficaces de partage d'informations et un procédé de comptes rendus visant les partenaires clé.</p>	<p>Consultant International Voyages Divers</p>
<p>2. Les Capacités des instances appropriées à utiliser les produits de la Cour des Comptes d'une manière optimale renforcées</p>	<p>2.1 Elaborer une base d'information sur la situation existante en matière des produits de la Cour de Compte, de leur utilisation par les partenaires et du degré de satisfaction de ces derniers à travers la conduite d'un recensement (questionnaire, interviews).</p> <p>2.2 Organiser des sessions/ journées de réflexions pour une plus large diffusion et vulgarisation des produits de la Cour des Comptes auprès des instances appropriées aussi bien au niveau central que régional.</p> <p>2.3 Organiser des sessions pour les Cour des Comptes régionales et les représentants régionaux pour identifier un procédé de communication régulier et effectif permettant le partage d'informations à temps.</p>	<p>Consultant national Consultant International Voyages Divers</p>
<p>3. Un mécanisme effectif de communication est mis en œuvre pour la Cour des Comptes</p>	<p>3.1 Elaborer un plan d'action pour la mise en oeuvre de la stratégie de communication</p> <p>3.2 Mettre en place une stratégie de dissémination appropriés pour les différents parties prenantes¹ au niveau centrale et régionale, avec un ensemble de nouvelles publications : Comptes rendus réguliers et notes d'informations adaptes</p> <p>3.3 Définir les termes de références d'une unité de communication.</p>	<p>Consultant national Divers</p>

¹ Les « Parties Prenantes » sont les organes et institutions avec lesquelles la Cour des Comptes a une relation de travail ou qui ont un intérêt particulier dans le résultat de ses travaux. Elles comprennent : 1/Le Président de la République, 2/Les Instances Législatives, 3/Le Ministère des Finances, 4/Les Entités contrôlées, 5/Le Haut Comité de Contrôle Administratif et Financier 6/ les conseils régionaux, 7/ les collectivités locales, 8/ Certaines institutions universitaires spécialisées, 9/ l'INTOSAI et ses groupes régionaux et sous-régionaux, 10/Le Collège des normes de vérification internationales de l'IFAC (IAASB), 11/ Le public, 12/ONG.



Section III : Programme de Travail Annuel

UN

Programme des Nations Unies pour le Développement – Tunisie

Année : 2007

Numéro du Projet: 00055560

DP

Titre du projet : « Appui à la mise en place d'une stratégie de communication pour la Cour des Comptes et les Instances exécutives, législatives et consultatives de l'Etat »

Résultats attendus	Activités prévues	Echéancier				Agent de Réalisation	Programmation Budgétaire		
		T 1	T 2	T 3	T 4		Source de Fonds	Description du Budget	Montant
1. Les capacités de la Cour des Comptes à articuler une stratégie cohérente de communication à l'égard des ses parties prenantes sont renforcées	1.1 Organiser une table ronde avec la Cour des comptes et certaines parties prenantes, pour discuter des termes d'une stratégie de communication durable et mettre en place un plan d'action.	X				Cour des Comptes	00012	71200 Consultant Internat. 71600 Voyages 74500 Divers	6.000 US\$ 2.000 US\$ 3.000 Us\$
	1.2 Organiser des sessions de renforcement de capacités pour la Cour des Comptes afin de développer des procédés efficaces de partage d'informations et un procédé de comptes rendus visant les partenaires clé.		X			Cour des Comptes	00012	71200 Consultant Internat. 71600 Voyages 74500 Divers 75100 Coûts de gestion	6.000 US\$ 2.000 US\$ 3.000 Us\$
SOUS TOTAL RESULTAT 1									22.000 US\$
2. Les Capacités des instances appropriées à utiliser les produits de la Cour des Comptes d'une manière optimale renforcées	2.1 Elaborer une base d'information sur la situation existante en matière des produits de la Cour de Compte, de leur utilisation par les partenaires et du degré de satisfaction de ces derniers à travers la conduite d'un recensement (questionnaire, interviews).		X			Cour des Comptes	00012	71300 Consultant Nat. 74500 Divers	15.000 US\$ 3.000 US\$
	2.2 Organiser des sessions/ journées de réflexions pour une plus large diffusion et vulgarisation des produits de la Cour des Comptes auprès des parties prenantes aussi bien au niveau central que régional.		X			Cour des Comptes	00012	74500 Divers	6.000 US\$
	2.3 Organiser des sessions pour les Cour des Comptes régionales et les représentants régionaux pour identifier un procédé de communication régulier et effectif permettant le partage d'informations à temps.		X			Cour des Comptes	00012	71200 Consultant Internat. 71600 Voyages	4.000 US\$

SOUS TOTAL RESULTAT 2								28.000 U\$	
3. Un mécanisme effectif de communication est mis en œuvre pour la Cour des Comptes	3.1 Elaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de communication		X			Cour des Comptes	00012	71300 Consultant national 74500 Divers	7.000 US\$ 3.000 US\$
	3.2 Mettre en place une stratégie de dissémination appropriés pour les différents parties prenantes ² au niveau centrale et régionale, avec un ensemble de nouvelles publications : Comptes rendus réguliers et notes d'informations adaptées			X	X	Cour des Comptes	00012	71300 Consultant national 74500 Divers	10.000 US\$ 4.000 US\$
	3.3 Définir les termes de références d'une unité de communication.			X	X	Cour des Comptes	00012	71300 Consultant national	1.000 US\$
SOUS TOTAL RESULTAT 3								25.000 US\$	
Total 2007								75.000 US\$	

² Les « Parties Prenantes » sont les organes et institutions avec lesquelles la Cour des Comptes a une relation de travail ou qui ont un intérêt particulier dans le résultat de ses travaux. Elles comprennent : 1/Le Président de la République, 2/Les Instances Législatives, 3/Le Ministère des Finances, 4/Les Entités contrôlées, 5/Le Haut Comité de Contrôle Administratif et Financier 6/ les conseils régionaux, 7/ les collectivités locales, 8/ Certaines institutions universitaires spécialisées, 9/ l'INTOSAI et ses groupes régionaux et sous-régionaux, 10/Le Collège des normes de vérification internationales de l'IFAC (IAASB), 11/ Le public, 12/ONG.